

général de la Cavalerie, Mestre de Camp général des Dragons, Inspecteurs ( la Maison du Roi n'en a point d'autre que Sa Majesté ) Directeurs Généraux : *Le Roi Louis XV. ayant voulu en 1745 témoigner sa satisfaction à M. le Vicomte du Chayla, de la conduite qu'il avoit tenuë en battant ses ennemis à Melle, a rétabli en sa faveur la Charge de Directeur Général de la Cavalerie ; qui doit s'éteindre avec lui.* L'Auteur marque le tems de l'institution, & les vicissitudes de ces divers grades militaires ; mais ce n'est point un Traité complet.

Voici ce qui est dit des Aides de Camp : « Ce  
» sont des Officiers attachés à la personne d'un  
» Officier Général pour porter ses ordres : cet  
» emploi est beaucoup plus important qu'on ne  
» le croit ; il est cependant confié aujourd'hui à  
» des jeunes gens sans expérience & sans capa-  
» cité, & qui quelquefois ne sont pas seulement  
» Officiers : les étrangers (on parle ici toujours  
» de la Nation Française) sont plus attentifs que  
» nous sur cet article. » Le Maréchal de Puiffé-  
gur, dans son *Art de la Guerre*, fait la même  
plainte, & montre combien elle est fondée.

La composition des Troupes fait la matière du septième Chapitre. On donne la notice d'un Bataillon, d'un Régiment, d'une Compagnie, des Grenadiers substitués aux Enfans-Perdus de nos anciens tems. En parcourant les différens corps des troupes Françaises, leurs armes, leur destination, l'Auteur ouvre différens avis, dont nous abandonnons le jugement aux Maîtres de l'art. Par exemple : « Je pense qu'un Bataillon François de  
» dix-sept Compagnies, dont une de 50 Grenadiers, & les seize autres de 40 hommes chacune, le tout faisant 690 hommes, est un bon  
» Bataillon pour la guerre &c. » La manière de former les Bataillons, sous les meilleurs Généraux